

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DAE 26 Subvention (80 000 euros) et convention avec Paris & Co (2^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association Paris & Co et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris & Co.

Article 2 : Une subvention de 80 000 euros est attribuée à Paris & Co, domiciliée 22, rue du 4 septembre à Paris 2^e (Simpa : 75562 / 2016_06794) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 95, ligne VF 55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO